

Bègles, le 07 mai 2024

**COMPTE – RENDU
DU GROUPE PROJET MOBILITÉ
DU CONSEIL DES SAGES**

Séance du lundi 29 avril 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- **M. Jean ANDRIAMANJAY**
- **Mme Eliane AUMAILLEY**
- **Mme Chantal CHAUVIGNAT**
- **Mme Jeannie FABRE-NOYER**
- **M. Philippe HAPKA**
- **M. Bernard KELMANOWICZ**
- **Mme Lysiane PICARD**
- **Mme Nathalie SOULAS**
- **Mme Esther UZAN**

Membres du CDS

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- **Mme Chantal DAURIAC**, membre du CDS
- **M. Claude MULLER**, membre du CDS
- **Mme Isabelle TARIS**, conseillère municipale déléguée au CDS

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

- **Mme Audrey CHATAIGNÉ**, animatrice CMJ et facilitatrice du CDS
- **Mme Alice DENIS**, responsable du Service Espaces Publics – Mobilité – Nature

Rappel de l'ordre du jour :

Présentation et échange avec Alice Denis, responsable du service
Espaces Publics – Mobilité - Nature

Parcours pédestres

Divers : Fresque du Climat, Assemblée Plénière Privée

Philippe Hapka s'est proposé pour rédiger le compte rendu du groupe projet « Mobilités ».

1) Présentation du PAVE par Alice DENIS, Responsable du service Espaces Publics – Mobilité – Nature

Le PAVE (**Projet d'Accessibilité Voirie et Espaces publics**) est piloté par la mairie de Bègles en lien avec Bordeaux Métropole. Une révision du PAVE a lieu tous les trois ans.

Il est actuellement en cours de révision. Un budget de 60 000 euros par an est établi pour la commune de Bègles.

Il a pour objectif de recenser, entretenir et renouveler les voiries et trottoirs de la ville pour faciliter l'accès aux usagers (personnes handicapées, mères de famille avec poussette, etc) sur environ 27 km de chaussée.

Les besoins d'accessibilité à la voirie peuvent être recensés par :

- Les demandes directes des riverains ;
- Les remontées des comités de quartier ;
- Les déambulations des élus dans les rues concernées ou par la spécificité des bâtiments publics présents dans la ville (Ecole, etc) ;
- Les Services techniques de Bordeaux Métropole.

Certains travaux seront quant à eux intégrés au FIC (Fonds d'Intérêt Communal) pour les plus gros chantiers. Par exemple, la réfection de la rue du Professeur Bergonié.

2) Présentation des dossiers en cours et rappel des obligations des riverains

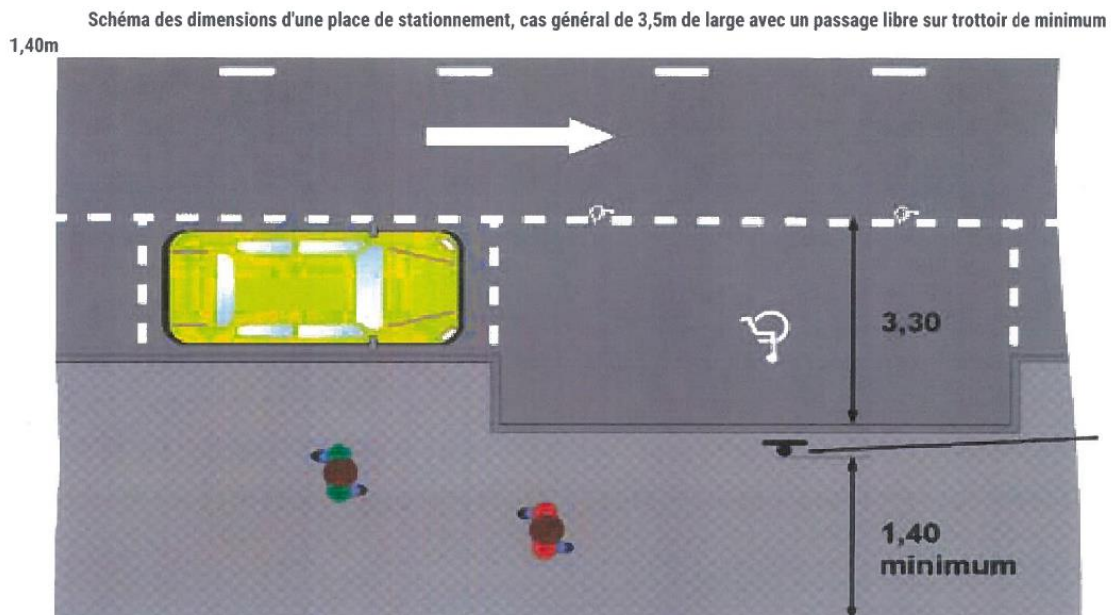
L'enjeu du partage des trottoirs entre les différents usagers a plusieurs fois été évoqué par les membres du CDS lors des précédentes réunions. Alice a pu informer et faire un rappel des obligations des riverains.

Chaque riverain (propriétaire comme locataire), est responsable de la propreté de son trottoir, y compris du caniveau. Il a aussi pour obligation de tailler les haies qui

débordent sur le passage et qui gêneraient les piétons. En cas de non-respect, les services techniques de Bordeaux Métropole peuvent intervenir et une facture sera présentée au riverain concerné.

La végétalisation des trottoirs s'amplifie ainsi que le nombre de voies à sens unique. Attention au nouveau règlement pour les vélos qui peuvent rouler à contre sens. Ces nouvelles actions font l'objet d'un débat entre la Ville de Bègles et Bordeaux Métropole.

La place handicapée : cette place n'est pas nominative, elle est accessible à tout véhicule, muni d'une carte de stationnement pour personnes handicapées. Si une demande est formulée en Mairie, un premier examen vérifiera s'il y a déjà un emplacement dans un rayon de 200 m. Auquel cas, cette demande ne pourra aboutir. De nouvelles dimensions sont requises pour installer une place handicapée, il est nécessaire d'avoir la place correspondante, en emprise sur la voirie (3,3m de large) avec un passage libre sur trottoir de minimum 1.40m.



Par ailleurs, une voie verte qui rejoindrait les boulevards au rond-point de la poste devrait voir le jour à moyen terme (2 ans). Elle suivra l'axe Blum - Bérégovoy.

Également, un bus express circulera dans la commune de Bègles, à partir de 2027. Il empruntera le cours Victor Hugo.

3) Parcours pédestres

Actuellement, 9 parcours pédestres ont été réalisés par 4 jeunes en Service Civique à la Ville de Bègles. Ces parcours ont vocation à guider les piétons d'un point à l'autre, avec une indication de temps. Par exemple, de la barrière de Bègles à la poste, en 15 mn à pied.

Audrey nous a déjà fait parvenir la liste détaillée de certains parcours mais elle renverra la liste complète avec des données complémentaires.

Ce premier travail a été mené par des personnes jeunes et valides et il nous est demandé de le compléter au regard des difficultés que peuvent rencontrer des personnes âgées, handicapées, des mères de famille avec des poussettes ...

Chaque parcours sera effectué par un binôme ou trinôme des membres du groupe projet « Mobilités ». Ils pourront recenser les défauts d'accessibilité à la voirie et modifier si nécessaire le temps imparti.

Lors de la prochaine réunion, les membres du groupe projet « Mobilités » se positionneront sur les parcours à effectuer et sur la production attendue.

4) Points Divers

Certains membres du Conseil Des Sages ont participé à l'atelier de la fresque du climat, le jeudi 11 avril 2024. Les participants ont pu témoigner à l'unanimité, leur satisfaction d'avoir participé à cet atelier, nécessaire pour un rappel des enjeux écologiques.

Mi-juin ou fin juin, une assemblée plénière privée sera organisée. Ça sera l'occasion de faire la synthèse des 6 premiers mois d'existence du Conseil Des Sages. Un moment convivial sera proposé à la fin de la séance plénière privée.